

Liste des dispositifs pour lesquelles l'Agglomération du Grand Longwy souhaite une autorisation de la Région Grand Est dans le cadre de la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<p>Dispositif de soutien au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.</p> <p><i>Cf. délibération du 26.09.2019.</i></p>	<p>Contribuer à la revitalisation commerciale des centres-villes, centres-bourgs et centre-villages de l'Agglomération.</p>	<p>Sont éligibles les entreprises exerçant une activité commerciale, artisanale ou de service au sein d'un point de vente dédié situé en centre-ville ou centre-bourg ou présentant un caractère de proximité ou exerçant un métier d'art, accueillant une clientèle de particuliers et répondant aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre une petite entreprise au sens communautaire, - Etre en phase de création, de reprise ou de développement. <p>NB : Conditions précises et exclusion dans le règlement d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements de rénovation des locaux ; - Equipements destinés à la sécurité du local ; - Investissements d'économie d'énergie ; - Investissements matériels neufs ou d'occasion ; - Véhicules de tournées pour un commerçant sédentaire. 	<p>Subvention d'investissement.</p>	<p>Taux maximum : 20%, Seuil minimum d'investissement = 2 000 € HT, Plafond de dépenses éligibles = 25 000 € HT, Subvention maximale de 5 000 €.</p>

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
 Reçu en préfecture le 07/03/2023
 Publié le
 ID : 054-245400262-20230228-20230228D12-DE

